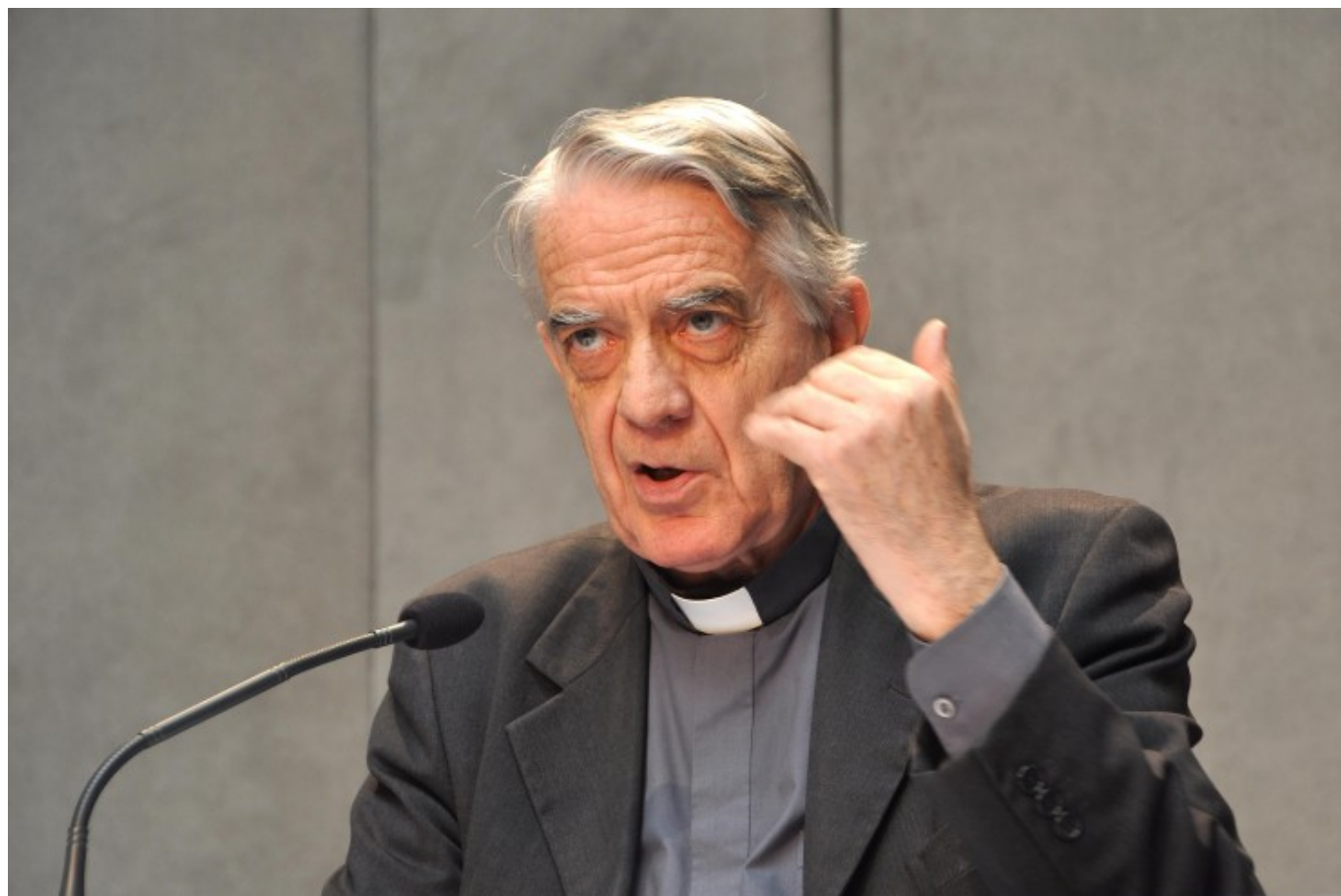


L'Eglise n'est pas restée inactive face à la pédophilie

Author : Rédaction RC

Categories : [Rome](#)

Date : 8 mars 2016



L'Eglise n'est pas restée inactive face à la pédophilie, a tenu à redire le Père Lombardi pour ceux qui ont "la mémoire courte".

Dans une [note](#) pour Radio Vatican le Père Lombardi détaille, pour mémoire, l'action de l'Eglise en la matière.

Mémoire de l'action de l'Eglise

La présentation sensationnelle de ces deux événements a fait que, pour une grande partie du public – surtout s'il est moins informé ou s'il a la mémoire courte – on pense que dans l'Église rien n'a été fait ou très peu pour répondre à ces horribles drames et qu'il faut donc recommencer à partir du début. Une observation objective montre qu'il n'en est pas ainsi.

Le précédent archevêque de Boston a renoncé en 2002, à la suite des événements dont parle

précisément *Spotlight* (et après la fameuse réunion des cardinaux américains convoquée à Rome par le pape Jean-Paul II, en avril 2002). À partir de 2003 (c'est-à-dire depuis 13 ans), l'archidiocèse est gouverné par le cardinal Sean O'Malley, universellement connu pour la rigueur et la sagesse avec lesquelles il affronte les questions des abus sexuels, au point d'avoir été nommé par le pape parmi ses conseillers et Président de la Commission qu'il a constituée pour la protection des mineurs.

Les tragiques événements des abus sexuels en Australie font l'objet d'enquêtes et de procédures légales et canoniques depuis de nombreuses années. Quand le pape Benoît XVI se trouvait à Sydney pour la Journée mondiale de la jeunesse en 2008 (c'est-à-dire il y a 8 ans), il a rencontré un petit groupe de victimes au siège même de l'archidiocèse gouverné par le cardinal Pell, étant donné que cette histoire était déjà alors d'une grande actualité, et l'archevêque considérait que cette rencontre était très opportune.

Dossier en ligne

Ne serait-ce que la section du site en ligne du Vatican consacrée aux « [Abus sur des mineurs. La réponse de l'Église](#) » donne une idée de l'attention avec laquelle ces problèmes ont été suivis ; elle a été créée il y a environ 10 ans et elle contient plus de 60 documents et interventions.

L'engagement avec lequel les papes ont courageusement fait face aux crises qui se sont manifestées successivement dans différents pays et situations – comme les États-Unis, l'Irlande, l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, les Légionnaires du Christ... – n'a été ni mince ni indifférent. Les procédures et les normes canoniques universelles renouvelées ; les lignes directrices demandées et formulées par les Conférences épiscopales, non seulement pour répondre aux abus commis, mais aussi pour les prévenir de façon adéquate ; les visites apostoliques pour intervenir dans les situations les plus graves ; la profonde réforme de la Congrégation des Légionnaires, ont toutes été des actions destinées à répondre en profondeur et avec clairvoyance à une plaie qui s'était révélée d'une gravité surprenante et dévastatrice, surtout dans certaines régions et à certaines époques.

Benoît XVI aux catholiques d'Irlande

La Lettre de Benoît XVI aux [fidèles irlandais](#) en mars 2010 demeure probablement le document de référence le plus éloquent, bien au-delà de la seule Irlande, pour comprendre l'attitude et la réponse juridique, pastorale et spirituelle des papes à ces drames de l'Église de notre temps : reconnaissance des graves erreurs commises et demande de pardon, attention prioritaire et justice pour les victimes, conversion et purification, engagement à la prévention et formation humaine et spirituelle renouvelée. Les rencontres des papes Benoît et François avec des groupes de victimes ont accompagné ce désormais long chemin par l'exemple de l'écoute, de la demande de pardon, de la consolation et de l'implication personnelle des papes.

Dans de nombreux pays, les résultats de cet engagement de renouvellement sont réconfortants, les cas d'abus sont devenus très rares et par conséquent la majeure partie de ceux dont il s'agit aujourd'hui et qui continuent à venir à la lumière appartiennent à un passé

relativement loin de plusieurs décennies. Dans d'autres pays, en général en raison de situations culturelles très différentes et encore caractérisées par le silence, il y a encore beaucoup à faire et les résistances et les difficultés ne manquent pas, mais la route à parcourir est devenue plus claire.

Commission instituée par le pape François

La constitution de la Commission pour la protection des mineurs, annoncée par le pape François en décembre 2013, constituée par des membres de tous les continents, indique la maturation du chemin de l'Église catholique. Après que l'Église a défini et développé en interne une réponse déterminée aux problèmes d'abus sexuel sur des mineurs (par des prêtres ou par d'autres membres de l'Église), le problème se pose systématiquement de savoir non seulement comment bien répondre au problème partout dans l'Église, mais aussi comment aider plus largement les sociétés dans lesquelles l'Église vit, à faire face aux problèmes d'abus et de violations commis contre des mineurs, étant donné que – comme tout le monde doit le savoir, même s'il existe encore une réticence considérable à l'admettre – partout dans le monde, la très grande majorité des cas d'abus ne se produit pas dans les milieux ecclésiaux mais en dehors de ceux-ci (en Asie, on peut parler de dizaines et dizaines de millions de mineurs abusés, certainement pas dans un environnement catholique...). En somme, l'Église, blessée et humiliée par la plaie des abus, entend réagir non seulement pour son propre assainissement, mais aussi pour mettre à disposition sa dure expérience dans ce domaine afin d'enrichir le service éducatif et pastoral qu'elle rend à la société tout entière : celle-ci a généralement encore un long chemin à faire pour se rendre compte de la gravité des problèmes et pour les affronter. Dans cette perspective, les événements romains de ces derniers jours peuvent finalement être lus dans une perspective positive.

Source [Zénith](#)